



Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales

**78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

DGER/MAPAT/2019-799

02/12/2019

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 03/04/2020

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : formation en 2020 des équipes pédagogiques à la suite de la rénovation du baccalauréat professionnel "Technicien conseil vente univers jardinerie (TCVUJ)".

Destinataires d'exécution

DRAAF

DAAF

EPLEFPA

Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

ENSFEA

Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé : note d'information sur l'organisation en 2020 d'une formation pour les équipes pédagogiques à la suite de la rénovation du baccalauréat professionnel "Technicien conseil vente univers jardinerie (TCVUJ)".

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION DES SIL

Cette note de service a pour objectif de présenter l'accompagnement mis en place pour les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement agricole en ce qui concerne la rénovation du baccalauréat professionnel « Technicien conseil vente univers jardinerie (TCVUJ) ».

Cette action de formation comprend deux sessions de deux jours qui auront lieu en mars et avril 2020.

1.1. Objectifs

Cette formation se donne pour objectifs d'aider les équipes à s'approprier les changements induits par la rénovation du baccalauréat professionnel TCVUJ dans les domaines de la formation et de l'évaluation : logique capacitaire et conséquences sur l'évaluation certificative, pratique explicitée, projet, négociation commerciale...

1.2. Public cible

Sont conviés à cette action les coordonnateurs de filière, les enseignants et formateurs préparant les apprenants aux épreuves E6 et E7 :

- deux personnes maximum par centre d'enseignement public dont un enseignant coordonnateur ;
- deux personnes maximum par établissement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO) dont un enseignant coordonnateur.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements et dans leurs fédérations après la session.

1.3. Programme

Cette action de formation a fait l'objet d'une construction commune par l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et les structures impliquées de la DGER. Elle est co-animée par des formateurs de l'ENSFEA et des inspecteurs pédagogiques.

Le programme de ces journées de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
1 ^{ère} 1/2 journée MATIN 09h30-12h30	Plénière	• Evolution du métier, témoignage • Evolutions liées à la rénovation, présentation du référentiel de diplôme et de la grille horaire
2 ^{ème} 1/2 journée APRES-MIDI 14h00-18h00	Ateliers	Deux ateliers en parallèle : • Epreuve E6 / Capacité C1 : répondre aux attentes de la politique commerciale du point de vente • Pédagogie en lien avec la certification de l'épreuve E7 (Capacités C7, C8, C9), pratique explicitée, projet, négociation commerciale
3 ^{ème} 1/2 journée MATIN 08h30-12h30	Ateliers	Deux ateliers en parallèle : • Epreuve E6 / Capacité C1 : répondre aux attentes de la politique commerciale du point de vente • Pédagogie en lien avec la certification de l'épreuve E7 (Capacités C7, C8,

		C9), pratique explicitée, projet, négociation commerciale
4 ^{ième} 1/2 journée APRES-MIDI 14h00-16h30	Plénière	Présentation des points forts des ateliers Bilan questions / réponses

Chaque participant suivra les deux ateliers proposés.

*Les documents relatifs au baccalauréat professionnel TCVUJ sont disponibles sur le site www.chlorofil.fr
Il est demandé aux participants des sessions d'accompagnement d'en avoir pris connaissance en amont des sessions de formation, de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements éventuels et de se munir des documents imprimés lors des sessions.*

2. DATES ET LIEU DE FORMATION

Les sessions de formation se dérouleront :

- pour les établissements des régions : *Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Corse, Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie et Pays-de-la-Loire*

**du lundi 30 mars 2020 à 09h30 au mardi 31 mars 2020 à 16h30
à Paris**

(lieu déterminé ultérieurement)

Code action session 530834/1

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 28 février 2020

- pour les établissements des régions : *Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur*

**du jeudi 02 avril 2020 à 09h30 au vendredi 03 avril 2020 à 16h30
à l'ENSFEA Toulouse**

2 route de Narbonne

31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

Code action session 530834/2

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 28 février 2020

- Les enseignants des DOM-COM peuvent venir à la session de leur choix.

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

3.1.1 Pour les agents disposant d'un code SAFO, **et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2019**

L'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription (sur <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/fiche-dinscription/> ou **cf. Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF saisit alors l'inscription sur le site <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/acces-rlf-web-safo/> selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation, en renseignant le code action session SAFO.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice, aux conditions et tarifs en vigueur.

3.1.2. Pour les agents ne disposant pas d'un code SAFO, **ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2019**

L'agent doit :

- télécharger la fiche de création d'un agent dans SAFO / mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO (sur <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/inscription-a-une-formation/> ou **cf. Annexe 2**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procédera à la création ou à la mise à jour de l'agent dans SAFO, et à l'attribution d'un code SAFO.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure explicitée au paragraphe 3.1.1.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 3**).

L'agent doit :

- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :

- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP et de l'UNMFREO.

Ce sont le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP ou les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

Le chef du département des affaires transversales

Gilbert THUILLIER



Demande d'inscription à une action de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :		
Courriel agent :	Tél :		
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : A B C		
Code agent SAFO ②:	et /ou Code agent EPICEA ②:		
Direction ou EPL d'affectation :			
Établissement d'exercice :			
Service :			
Adresse administrative :			
Courriel institutionnel :	Tel :		
Agent d'EPL	Autre agent ministère de l'agriculture	Agent ministère de l'écologie	Autre

Code Action :	Action SAFO Action EPICEA		
Titre de l'action :			
Structure organisatrice de l'action :			
n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez

Motivation de la demande ① (1 seule réponse)		
T1 Adaptation immédiate au poste de travail	FS Formation statutaire	BC Bilan de compétence
T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	PEC Préparation aux concours	PP Période de professionnalisation
T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)	VAE Validation des acquis d'expérience	
Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation de votre Compte Personnel de Formation (CPF) auprès du service des Ressources Humaines : Oui Non (le CPF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)		
Vos attentes précises par rapport à cette formation :		

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF ③

Fait à	Le	Signature de l'agent
Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.		

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	Visa du RLF ③	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
Avis favorable / Avis défavorable Motif :	Nom :	Avis favorable / Avis défavorable Motif :
	Courriel :	
Nom, Signature et cachet	Téléphone :	Nom, Signature et cachet
	Signature	
Date :	Date :	Date :

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du ministère.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③ Responsable Local de Formation



Fiche de : **Création d'un agent dans l'outil SAFO**
Mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO

(dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

Identification de l'agent

Code SAFO ⁽¹⁾ :			
Nom :			
Nom de jeune fille :			
Prénom :			
Date de naissance :	Lieu de naissance :		Sexe F M
N° sécurité sociale :	Catégorie :	A B C	Corps :
Adresse Personnelle :			
Mail :			
Région d'affectation actuelle :			
Région d'affectation antérieure :			
Établissement d'affectation actuel :			
Établissement d'exercice actuel :			
Adresse ⁽²⁾ :			
Mail institutionnel ⁽²⁾ :			
Date d'entrée dans l'enseignement agricole :			

Agent travaillant en EPLEFPA		Agent hors EPLEFPA	
Titulaire		Enseignement agricole supérieur public	
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)		MAA : administration centrale, établissements publics	
Contractuel sur budget d'établissement		MAA : services déconcentrés	
Agent sous contrat de collectivité (TOSS...)		Enseignement agricole privé	
Agent de droit privé (salariés d'exploitation...)		Education nationale	
Stagiaire ENFA		Autres (autre ministère, lycée maritime, collectivité...)	
Autre (contrats aidés...)		⁽³⁾	

Renseignements complémentaires pour les agents d'EPLEFPA

Type de personnels				Statut handicapé (MDPH) : Oui Non			
Personnel de direction		Personnel d'éducation et de surveillance					
Personnel administratif							
Personnel d'enseignement		Personnel TOSS					

Renseignements complémentaires pour les enseignants et formateurs en EPLEFPA

Diplôme obtenu le plus élevé ⁽⁴⁾					
<i>Exemple</i>	5			<i>Licence</i>	
Discipline(s) enseignées ⁽⁴⁾					
<i>Exemple discipline(s) enseignée(s)</i>	13				
Niveau(x) d'enseignement ⁽⁴⁾					
<i>Exemple niveau(x) d'enseignement</i>	1	4	5		

¹ En cas de mise à jour des informations concernant un agent déjà existant dans SAFO

² L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)

³ Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé www.safo.chlorofil.fr

⁴ Voir nomenclature ci-après

<u>Diplômes (1)</u>	<u>Discipline enseignée (2)</u>	<u>Niveau d'enseignement (3)</u>
Niveau I	1 Agroalimentaire	1 BTSA
1 Ingénieur, Master	2 Agroéquipements	2 Prépa grandes écoles
2 DEA, DESS	3 Agronomie	3 CS niveau 3
16 Doctorat	4 Aménagement de l'espace	4 Bac général
18 Autre diplôme niveau 1	5 Biologie animale/zootechnie	5 Bac technologique
Niveau II	6 Biochimie	6 BTA
4 Maîtrise	7 Biotechnologies	7 Bac professionnel
5 Licence	8 Bureautique	8 CS niveau 4
19 Autre diplôme niveau 2	9 Biologie végétale/phytotechnie	10 BP
Niveau III	10 Comptabilité	11 BEPA
7 BTS(A)	11 Documentation	12 CS niveau 5
8 DUT, DEUG, DEUST	12 Écologie	14 4ème 3ème
20 Autre diplôme niveau 3	13 Économie	
Niveau IV	14 Économie sociale	
11 BAC	15 EPS	
12 BTA	16 ESC	
37 BP	17 Français	
21 Autre diplôme niveau 4	18 Gestion	
Niveau V	19 Histoire géographie	
13 BEP(A)	20 Informatique	
39 BPA	21 Langues	
14 CAP(A)	22 Mathématiques et statistiques	
22 Autre diplôme niveau 5	23 Philosophie	
Autres	24 Productions aquacoles	
46 Non connu	25 Productions forestières	
	26 Productions horticoles	
	27 Sciences biologiques	
	28 Sciences physiques	
	29 Techniques d'expression. et de communication	
	30 Techniques commerciales	
	31 Viticulture œnologie	

Service Formation Continue
Mme Nadine HIRTZLIN
☎ 05 61 75 32 28
Fax : 05 61 75 03 09
nadine.hirtzlin@educagri.fr

Etablissements privés
CNEAP, UNREP, UNMFREO

Formation SIL BacPro TCUJV Enseignants - Fiche d'inscription

<u>NOM :</u> Prénom : Date de Naissance : (à renseigner obligatoirement) Catégorie : Grade : Mél Professionnel (obligatoire):	Établissement : <i>Adresse (postale exacte) :</i> Fax : Mél Établissement (obligatoire) : Adresse : Tél. : Fax :
---	--

Vous êtes : Directeur adjoint ☐ Coordonnateur de la filière ☐ Enseignant ☐ Autre ☐ Motivations de la demande : Développement personnel ☐ Compétences professionnelles ☐ Nouvelles fonctions ☐ Nouveaux programmes ☐	Structure organisatrice de l'action : ENSFEA Toulouse Intitulé : Bac Pro TCUJV Enseignants ☐ PARIS Code de l'action (N°SAFO) : 530834/1 Date : du 30 mars au 31 mars 2020 DATE LIMITE D'ENVOI : 28 février 2020 ☐ TOULOUSE Code de l'action (N°SAFO) : 530834/2 Date : du 02 avril au 03 avril 2020 DATE LIMITE D'ENVOI : 28 février 2020
--	--

Avis du Directeur de l'établissement	Visas de l'établissement et de la fédération
Favorable ☐ Défavorable ☐ Motif du refus : Date : Signature et cachet :	Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP et de l'UNMFREO (envoi groupé) Dates : Signatures et cachets :

Listes des délégations régionales à la formation continue du MAA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	Elsa TARAGO elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargé de formation : Francis SABIN Assistante : Laetitia COUVERT (Clermont) Assistant : Patrice Weiss (Lyon)	DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 06 Site Lyon Tél : 04 78 63 13 39
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Sylvaine RODRIGUEZ sylvaine.rodriquez@agriculture.gouv.fr Assistantes : Françoise PICOT (Besançon) Edith BLONDEL (Dijon)	DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon : Tél : 03 81 47 75 46 (36) Site Dijon : Tél : 03 80 39 30 82
BRETAGNE	Eric ROCABOY eric.rocaboy@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY	DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80
CENTRE VAL DE LOIRE	Jean-Michel FRANÇOIS jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Mathilde GUERTIN Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 41 96
CORSE	Véronique BERTOCHÉ veronique.bertoché@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74
GUADELOUPE	Nadia COLOT nadia.colot@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81 (09 17)
GRAND-EST	Isabelle CARBONNEAUX isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr Assistantes : Mélanie GAUGE et Yolande SIRIANI Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25 (20 21) Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 67 (56 66)
GUYANE	Suzie THOMPSON suzie.thompson@agriculture.gouv.fr formation.DAAF973@agriculture.gouv.fr Délégue régionale GRAF : Josiane SARANT josiane.sarant@educagri.fr	DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26
HAUTS-DE-FRANCE	Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)	DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 62 28 40 76
ILE-DE-FRANCE	X formation.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr	DRIAAF Ile de France (Cachan) Tél :

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
MARTINIQUE	Tania FATIER tania.fatier@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97
MAYOTTE	Nadine FONTAINE nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr Assistante (par interim) : Josette MUSSARD	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NORMANDIE	Danièle LEVARD daniele.levard@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 31 24 97 16 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE AQUITAINE	Mickael TRILLAUD drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET Assistante : Betty PACHIN (Limoges) Assistants : Catherine CHARLIER et Martine ELLIOT (Poitiers)	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 55 12 92 22 Tél : 05 55 12 92 25 Tél : 05 55 12 92 73 Tél : 05 49 03 11 25 Tél : 05 49 03 11 23
OCCITANIE	Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjointe : Isabelle BABEAU Assistants : Hélène ECHEVARRIA et Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 05 61 10 62 66 Tél : 04 67 10 19 12
PAYS DE LA LOIRE	M. Pierre HERVOUET pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistant : François SOUCHARD Assistante : Françoise CASSARD (Enseignement)	DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 70 15
PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR	Mme Florence BRUNIER florence.brunier@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistants : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) Site Avignon Tél : 04 90 81 11 27 Site Marseille Tél : 04 13 59 36 33
REUNION	M. Lionel LEVET lionel.levet@agriculture.gouv.fr formco.daaf974@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DRAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél : 02 62 30 89 43 Tél : 02 62 30 89 47

Mise à jour le 15/01/2019

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : <http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/>



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Formation continue et développement des compétences

Rechercher

Accueil et actualité

TROUVER UNE FORMATION

S'INSCRIRE

PLUS D'INFOS

ACCÈS RÉSERVÉ

Lieux de formation

Critères

Délégations Formation

Dispositifs spécifiques

Autres acteurs

Délégations régionales

Espace Admin. Centrale

Accueil > Trouver une formation > Délégations Formation

Délégations Formation

Vous pouvez accéder à l'offre de formation organisée par les Délégations Régionales à la Formation Continue des D(R)AAF et par la Délégation d'administration centrale à la formation continue.
[Télécharger les coordonnées des équipes des délégations formation]